

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 126

présenté par

Mme Rist, Mme Parmentier-Lecocq, Mme Le Nabour, M. Le Gac et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase, substituer aux mots :

« molécules thérapeutiques »

les mots :

« médicaments essentiels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de molécule thérapeutique n'est pas adapté à une écriture dans la loi, il est préférable d'utiliser les mots médicaments afin de ne pas bloquer tout médicament qui ne serait pas juridiquement inscrite comme molécule thérapeutique.